

Commune de



Lalheue

Bulletin Municipal

Mois d'octobre-novembre 2016 N° 390



"Vif succès pour Halloween, l'ASL remercie tous les parents présents lors de la déambulation dans le village (et pour leurs bons petits plats) ainsi que les habitants pour l'accueil réservé aux enfants"

SOMMAIRE :

***Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
La Parole aux associations***

Secrétariat de Mairie

Mardi de 15h00 à 17h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00

Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30

Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00

Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.mairie-lalheue.com/>

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Alexandre CZECH à Marinette PUECH.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 19 septembre 2016.

1. Extension du périmètre de la CC Entre Saône et Grosne (CCESG) : répartition des sièges au sein du futur Conseil communautaire :

Au 1^{er} janvier 2017, la CCESG comptera 23 communes dont 6 nouvelles communes : Bissy-Sous-Uxelles, Chapaize, Cormatin, Curtil-Sous-Burnand, Malay et Savigny-Sur-Grosne. Cette extension de périmètre modifie la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir le régime de droit commun, à savoir le nombre de sièges et la répartition par commune comme suit :

Attribution de 11 sièges pour Sennecey-le-Grand, 3 pour Laives, 2 pour Saint-Cyr, Boyer, Nanton et Cormatin, 1 pour Gigny-sur-Saône, Saint-Ambreuil, Etrigny, Lalheue, Mancey, Beaumont-sur-Grosne, Jugy, La Chapelle-de-Bragny, Malay, Vers, Bresse-sur-Grosne, Savigny-sur-Grosne, Chapaize, Curtil-sous-Burnand, Champagny-sous-Uxelles, Bissey-sous-Uxelles et Montceaux-Ragny.

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne :

M. le Maire expose les nouveaux statuts de la CCESG qui seront en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Certaines compétences deviennent obligatoires (collecte des déchets), d'autres sont imposées par la loi (gestion des aires d'accueil des gens du voyage, des zones d'activité). La CC est également habilitée à organiser et gérer le transport scolaire des élèves des écoles préélémentaires et élémentaires du SIVOS (sauf Sennecey, St-Cyr et Gigny). Le Conseil décide de reporter le vote des statuts lors d'une prochaine séance et charge M. le Maire de requérir des informations supplémentaires quant à la prise de compétence de la compétence optionnelle de « l'Aménagement des rivières et de leurs affluents d'intérêt communautaire » dès 2017.

3. Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : Renouvellement de la demande de prestation de service auprès du Grand Chalon :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la poursuite de la prestation de service assurée par le service urbanisme règlementaire du Grand Chalon relative à l'instruction des autorisations, des déclarations préalables, des demandes en matière d'urbanisme et autres travaux et d'accepter les termes de la nouvelle convention qui prévoit une contribution forfaitaire au service rendu.

4. Location Cure : remboursement des frais d'entretien des pompes à chaleur :

Pour la 2^{ème} année consécutive et en accord avec les locataires de la Cure, la prestation de maintenance des pompes à chaleur (contrôle et entretien) a été mutualisée avec celle de la commune. Celle-ci est réalisée chaque année dans les écoles, la salle des fêtes et la mairie. Ces entretiens groupés permettent de bénéficier d'une remise sur le coût total de la facture.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter le remboursement du coût de la prestation de maintenance auprès des locataires pour un montant de 165.24 € TTC, remise commerciale déduite (15 % sur le montant HT) ;
- d'acter le principe de mutualisation de la maintenance dans les baux des locataires, par le biais de la signature d'un avenant, et selon les mêmes modalités de calcul des frais de remboursement, à savoir : remboursement du coût de la prestation de maintenance facturée par l'entreprise avec remise commerciale déduite.

5. Remboursement d'un acompte pour la réservation de la location de la salle des fêtes :

Pour cause de maladie, un locataire a dû annuler la réservation d'une location de la salle des fêtes. Il sollicite le remboursement de ses arrhes. Ce remboursement nécessite une délibération puisque la somme a déjà été encaissée. Le Conseil municipal décide, à titre exceptionnel, de rembourser au locataire l'intégralité de son acompte, soit un montant de 72.50 euros.

- Comptes-rendus de réunions :

- **SPANC réunion du 18/10/2016** : Le contrôle du SPANC interviendra en 2018 sur Lalheue. Les propriétaires des habitations en assainissement non collectif vont être enjoins à mettre leurs installations aux normes.
- **Syndicat des eaux de la région de Sennecey-le-Grand** : Le rendement s'est nettement amélioré 70 % au lieu de 58 % les autres années. En moyenne : 93.65 m³ par abonné par an. Le coût de l'eau s'élève à 2.05 €/m³ et est revendu 2.22 €/m³.

- Questions et informations diverses :

-Subventions des travaux d'investissement : La commune a reçu les notifications de subventions du Conseil départemental : 7 297 € pour la rénovation de la salle des fêtes et 726 € pour les travaux de la salle des pompes.

-Urbanisme : A chaque déclaration de fin de travaux, une commission d'élus contrôlera la conformité des travaux par rapport aux autorisations d'urbanisme délivrées.

-Eclairage public : un devis sera demandé pour un éclairage solaire autonome pour la rue de la ruelle.

La date du prochain conseil municipal est fixée le 23 novembre 2016 à 20h00.

La séance est levée à 22h14.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

CEREMONIE COMMEMORATIVE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La population est invitée à 11h30 au monument des anciens combattants.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes.

COMMANDE DE PLAQUES DE N° DE MAISON

La commune va procéder à une nouvelle commande de plaques pour la numérotation des maisons dans les rues. Afin de n'oublier personne, merci de prendre contact avec la mairie, pour nous communiquer votre numéro de plaque.



FORET COMMUNALE : VENTE DE HOUPPIERS

Afin de satisfaire un plus grand nombre de demandeur, la commission des bois souhaiterait dans un premier temps recenser les personnes intéressées par les houppiers (**coupes n°32, 33 et 8**). Ainsi, **nous vous invitons à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie du 14/11/2016 au 09/12/2016.**

Dans un second temps, en fonction du nombre d'inscrits, la commission décidera le nombre de tête attribué par demandeur. **L'attribution aura lieu le 10/12/2016 à 11h00 par tirage au sort (sans que la totalité par demandeur ne dépasse 10 stères)**. A cette occasion, il vous sera demandé le paiement de votre (vos) tête(s), soit 5 euros le stère (*délibération du 18/01/2016*). Attention, il n'y aura pas de convocation écrite. Merci de vous faire représenter si vous ne pouvez être présent.

En fonction du nombre de houppiers restants, il sera procédé à une seconde tirage au sort après inscription en début d'année prochaine.

RAPPEL - Taxe sur les dépôts de bois sur le domaine communal :

Nous rappelons aux habitants entreposant du bois sur les terrains communaux, qu'ils sont priés de demander une autorisation préalable en mairie et qu'ils doivent s'acquitter d'une taxe de dépôt de bois de 21 euros pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

La Commission des bois a, en effet, constaté de nouveaux dépôts sans avoir pu identifier qui étaient leurs propriétaires. Elle procédera donc à un inventaire des dépôts au cours du mois de novembre. **Chaque tas de bois sera numéroté à l'aide d'une bombe de peinture, vous devrez immédiatement prendre contact avec la mairie afin d'identifier les tas vous appartenant.**

DISTRIBUTION DE RATICIDE et BROYAT DISPONIBLE POUR LES HABITANTS :

Du broyat issu de l'élagage du platane de la cour d'école et des tilleuls devant la Cure est à votre disposition aux Brenots. Pour toute précision complémentaire, renseignement en mairie.

Pour les riverains ayant une gêne occasionnée par la présence de souris ou rats, du produit raticide est mis à votre disposition en mairie.

CIRCULATION INTERDITE ROUTE DEPARTEMENTALE D18 (LAIVES) :

En raison d'un problème technique lié au chantier, l'arrêté interdisant la circulation sur la D18 a été prorogé jusqu'au 23 décembre 2016. Dans l'attente, et en raison du trafic dense et rapide à l'entrée de la route de Laives, le transfert prévu du radar pédagogique à la route de la Chapelle est reporté.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE :

Dans le cadre de la promotion culturelle et touristique du territoire, la Communauté de Communes développe une série de mini films culturels. Vous pouvez retrouver ces vidéos sur le site de la commune : www.mairie-lalheue.com

Equinoctis : spectacle équestre de Cormatin, Guitare en Cormatinois, théâtre à Lalheue, théâtre en verdure de Montceau Ragny, Saison culturelle Entre Saône et Grosne, premier concert rock à Lalheue et encore bien d'autres à venir.

ELECTIONS - INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES 2017 :

Pour toute inscription sur les listes électorales de 2017, il convient de venir en mairie AVANT LE 31 DECEMBRE 2016 avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois à la date du dépôt de la demande.

Les prochaines élections auront lieu aux dates suivantes :

- Election présidentielle : 23 avril et 7 mai 2017
- Election législative : 11 et 18 juin 2017

DÉPÔT INTERDIT DES DÉCHETS VERTS RUE DES BRENOTS

Le site des Brenots va être prochainement nettoyé, merci de ne plus entreposer vos déchets verts ou de ferraille. Nous vous rappelons que la déchetterie de Nanton, au lieu-dit Servalles, est ouverte :
tous les Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h
et les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

STATIONNEMENT RUE DU CHAMP POILLIER

Depuis quelques temps, nous constatons que certains habitants de la rue du Champ Poillier, et notamment du lotissement, garent leur véhicule le long de la voie et sur le trottoir, ce qui gêne la circulation à double sens. Pour la sécurité de tous et par respect pour votre voisinage, nous vous remercions **de ne plus stationner vos véhicules le long du trottoir** et d'utiliser le parking qui est à votre disposition, situé à quelques mètres de vos habitations.

PROLIFERATION DES CHATS ERRANTS :

Pour endiguer le problème des chats errants et pour le bien vivre du village, il est demandé aux propriétaires de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour stopper leur prolifération notamment en procédant à leur stérilisation. Les chats peuvent faire 3 à 4 portées par an, ils provoquent des nuisances sonores et olfactives (bagarres nocturnes, miaulements intempestifs, marquages urinaires malodorants...). En outre, ils représentent un risque sanitaire par la transmission de maladie. Sachez également que si vous nourrissez des chats errants, vous êtes considérés comme responsable et propriétaire de ces animaux.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

CINEMA NUMERIQUE : (salle des fêtes de Lalheue)



**Mercredi 9 novembre
à 20h30**

« MEDECIN DE CAMPAGNE »
COMEDIE DRAMATIQUE – FILM FRANÇAIS
DE THOMAS LILTI
AVEC FRANÇOIS CLUZET, MARIANNE
DENICOURT ET ISABELLE SADOYAN

**Mercredi 14 décembre
à 20h30**

« RETOUR CHEZ MA MERE »
COMEDIE – FILM FRANÇAIS
DE ERIC LAVAINÉ
AVEC JOSIANE BALASKO, ALEXANDRA LAMY
ET MATHILDE SEIGNIER



FLEURIR LALHEUE : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

Comme selon la tradition, **les sapins du Morvan, destinés à décorer les rues du village** pour les fêtes de fin d'année, seront distribués :

samedi 3 décembre à partir de 10h00
Tarif : 10 €

